

LES BONS GESTES POUR LUTTER CONTRE LE CORONAVIRUS

Accès dans nos salles avec Passe sanitaire :

Ainsi que l'exige la nouvelle législation imposée aux cinémas, un passe sanitaire est demandé à chaque spectateur majeur pour vous accueillir dans nos salles. Nous vous souhaitons une bonne projection et vous remercions de rester fidèles au cinéma.

À votre entrée dans l'établissement :



Présenter le QR code de votre Passe sanitaire numérique ou papier :

- un certificat de vaccination complet
- un test RT-PCR, antigénique ou autotest supervisé négatif de moins de 24h
- un certificat de rétablissement d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

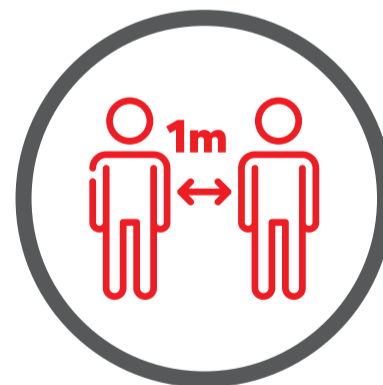


Port du masque obligatoire dès l'entrée dans l'établissement.



Laver vos mains avec la solution hydroalcoolique mise à votre disposition

Respecter 1 mètre de distance avec notre équipe et les autres spectateurs



Privilégier un règlement par carte bancaire, si possible sans contact

Sortir de la salle par la sortie de secours afin de limiter les croisements dans le hall

